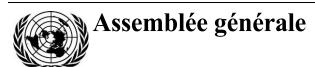
Nations Unies A/RES/72/65



Distr. générale 13 décembre 2017

Soixante-douzième session

Point 101 a) de l'ordre du jour

Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 4 décembre 2017

[sur la base du rapport de la Première Commission (A/72/411)]

72/65. Rapport de la Conférence du désarmement

L'Assemblée générale,

Ayant examiné le rapport de la Conférence du désarmement¹,

Convaincue que la Conférence du désarmement, unique instance multilatérale de la communauté internationale pour les négociations sur le désarmement, joue un rôle primordial dans les négociations de fond sur les questions prioritaires de désarmement.

Considérant que le message du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, ainsi que les discours prononcés par les ministres des affaires étrangères et d'autres hauts responsables à la Conférence du désarmement constituent des témoignages de soutien nuancés d'inquiétude aux travaux de la Conférence et sont autant d'appels pour que la Conférence entame immédiatement des négociations en vue d'adopter un programme de travail équilibré et global qui permette de progresser vers la réalisation des objectifs de désarmement,

Considérant également qu'il faut mener les négociations multilatérales de façon qu'elles aboutissent à des accords sur des questions concrètes et estimant que le climat international actuel devrait donner une impulsion supplémentaire à ces négociations,

Notant avec un regain d'inquiétude que, en dépit des efforts intenses faits par les États membres et les présidents de la Conférence du désarmement à sa session de 2017 en vue d'aboutir à un consensus sur l'établissement d'un programme de travail qui soit fondé sur des propositions et des suggestions pertinentes, la Conférence n'a pas été en mesure d'entamer ses travaux de fond, notamment des négociations, comme elle-même le lui avait demandé dans sa résolution 71/81 du 5 décembre 2016, ni d'adopter et de mettre en œuvre un programme de travail,

¹ Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-douzième session, Supplément nº 27 (A/72/27).





Rappelant, à ce propos, que la Conférence du désarmement a un certain nombre de questions urgentes et importantes à négocier en vue d'atteindre les objectifs de désarmement,

Notant avec satisfaction qu'une majorité écrasante des États a demandé une plus grande souplesse afin que la Conférence du désarmement puisse entamer ses travaux de fond sans plus tarder, sur la base d'un programme de travail équilibré et global,

Se félicitant de la coopération constante entre les États membres de la Conférence du désarmement et entre les six présidents successifs de la Conférence à sa session de 2017,

Prenant note avec satisfaction des importantes contributions qui ont été faites pendant la session de 2017 en vue de faciliter un débat de fond sur les questions inscrites à l'ordre du jour, notamment des discussions informelles tenues conformément à la décision adoptée le 17 février 2017², et prenant note des débats sur le fonctionnement de la Conférence du désarmement, ainsi que des discussions qui ont eu lieu sur d'autres questions pouvant présenter un intérêt en ce qui concerne la situation actuelle en matière de sécurité internationale,

Soulignant l'importance de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement, institution indépendante et autonome, et faisant grand cas de la contribution qu'apportent ses travaux de recherche,

Estimant qu'il importe que la société civile participe aux travaux de la Conférence du désarmement, conformément aux décisions prises par celle-ci,

Soulignant qu'il est impératif que la Conférence du désarmement commence ses travaux de fond au début de sa session de 2018,

- 1. Réaffirme le rôle de la Conférence du désarmement, unique instance multilatérale de la communauté internationale pour les négociations sur le désarmement ;
- 2. Se félicite de l'appui sans réserve que les ministres des affaires étrangères et d'autres hauts responsables ont témoigné à la Conférence du désarmement pendant sa session de 2017 tout en prenant note de leur préoccupation face à l'impasse dans laquelle elle se trouve encore, et tient compte du fait qu'ils ont demandé une plus grande souplesse afin que la Conférence puisse entamer ses travaux de fond sans plus tarder;
- 3. Demande à la Conférence du désarmement d'intensifier encore les consultations et d'examiner les possibilités qui s'offrent à elle de sortir de l'impasse dans laquelle elle se trouve depuis 20 ans en adoptant et en suivant un programme de travail équilibré et global le plus tôt possible pendant sa session de 2018, compte tenu de la décision sur l'établissement d'un programme de travail qu'elle a prise le 29 mai 2009³, ainsi que des propositions qui ont été, sont ou seront présentées sur la question ;
- 4. Prend note avec satisfaction de la décision prise par la Conférence du désarmement de créer le groupe de travail sur la voie à suivre et de le charger de faire le point des progrès réalisés au regard de tous les points de l'ordre du jour de la Conférence, de déterminer les questions qui se prêtent à des travaux de fond entrant dans le cadre de l'ordre du jour, de trouver un terrain d'entente sur un programme de travail assorti d'un mandat de négociation et d'envisager les mesures

2/3 17-21756

² Ibid., par. 15.

³ Ibid., soixante-quatrième session, Supplément n° 27 (A/64/27), par. 18.

qui devront être prises à l'avenir², et salue les efforts faits par le Président et les facilitateurs du groupe de travail;

- 5. Se félicite que la Conférence du désarmement ait décidé de prier son président en exercice et son président entrant de procéder à des consultations pendant l'intersession puis de faire, si possible, des recommandations tenant compte de toutes les propositions qui ont été, sont ou seront présentées sur la question, notamment celles soumises sous forme de documents de la Conférence, ainsi que des vues exprimées et des discussions tenues, et de s'efforcer de tenir les membres de la Conférence informés de leurs consultations, selon qu'il conviendra;
- 6. Prie tous les États membres de la Conférence du désarmement de coopérer avec le Président en exercice et ses successeurs afin de les aider à faire en sorte que la Conférence commence rapidement ses travaux de fond, notamment les négociations, à la session de 2018;
- 7. Estime qu'il importe de poursuivre, en 2018, les consultations sur la question de l'élargissement de la composition de la Conférence du désarmement ;
- 8. Prie le Secrétaire général de continuer de faire en sorte que tous les services d'appui administratif et technique et de conférence nécessaires à la Conférence du désarmement soient assurés et, au besoin, renforcés ;
- 9. Prie la Conférence du désarmement de lui présenter, à sa soixantetreizième session, un rapport sur ses travaux ;
- 10. Décide d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa soixante-treizième session, au titre de la question intitulée « Examen de l'application des recommandations et décisions adoptées par l'Assemblée générale à sa dixième session extraordinaire », la question subsidiaire intitulée « Rapport de la Conférence du désarmement ».

62^e séance plénière 4 décembre 2017

17-21756